

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<i>En exercice</i> : 15	<i>votants</i> : 12+1 procuration	<i>Pour</i> : 12+1 procuration	<i>Abstention</i> : 0	<i>Contre</i> : 0
-------------------------	--------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille dix-huit, le 25 avril 2018 à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal d'AUGIGNAC s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire de la Commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 18 avril 2018.

PRESENTS :

ABBES Jean Gérard	<i>Absent</i>	JULIEN Monique	POUR	MOUTIER Chantal	POUR
BAZINET Bernard	POUR	LEONARD Roger	POUR (Procuration)	PELLEVOISIN Joël	POUR
BARTEAU Etienne	POUR	MALLEMANCHE Valérie	POUR	PEYRAZAT Pierre	POUR
CHABOT-LALAY Patricia	<i>Absente</i>	MARENDA Yoann	POUR	PIALHOUX Laurent	POUR
GRASSET Marie- Madeleine	POUR	METIFEU Francis	POUR	ROUMAT Gérard	POUR

ABSENT(S) EXCUSE(S): Roger LEONARD (procuration à Mme Monique JULIEN)

ABSENTS: M. Jean-Gérard ABBES, Patricia CHABOT-LALAY

SECRETAIRE DE SEANCE : Yoann MARENDA

2018-30 Demande de subvention pour les travaux de mise en accessibilité de l'école et des toilettes publiques (contrat de projets communaux-Canton Périgord Vert Nontronnais)

Dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée, la mise aux normes du bâtiment de l'école d'une part et des toilettes publiques d'autre part s'impose.

Cette mise aux normes s'opère en 3 parties, détaillées dans le dossier technique d'aide à la décision de l'ATD24 :

- Les cheminements extérieurs (béquillage, signalétique, carillon, rampe, remplacement portes extérieures)
- Les cheminements intérieurs (remplacement portes intérieures, traitement emmarchements)
- Construction de sanitaires pour les personnes à mobilité réduite

Le coût opérationnel des travaux d'accessibilité est estimé à 24 500 € HT.

Monsieur le Maire informe que la commune peut demander une subvention « contrat de projets communaux » auprès du canton Périgord Vert Nontronnais) à hauteur de 25 % maximum.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- La mise aux normes accessibilité des bâtiments de l'école et des toilettes publiques
- D'étudier les différentes offres de prix des entreprises soumissionnaires
- De solliciter auprès du canton Périgord vert Nontronnais une subvention « contrats de projets communaux) à hauteur de 25 % maximum
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à cette affaire.

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
M. Pierre PEYRAZAT

Pour copie conforme en Mairie, le 30 avril 2018 .
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Pierre PEYRAZAT



Déposé à la-Préfecture le :
Commune d'Augignac
Affichage le
Page 1 sur 1



024-212400162-20180425-2018_30-DE
Regu le 03/05/2018